



## RÔLE ET MANDATS INCOMBANTS AUX MEMBRES DU CA CSMHM

### **Président**

- exerce son autorité sous le contrôle du CA;
- préside les assemblées du CA et celles des membres;
- agit comme porte-parole du Club et est en charge des relations publiques du Club;
- voit à la réalisation des objectifs du Club et à l'exécution des décisions du CA;
- signe tous les documents requérant sa signature;
- est membre d'office de tous les comités formés par le CA; et
- remplit tous les devoirs qui peuvent lui être attribués par le CA

### **Vice-président**

- soutient le président dans l'exercice de ses fonctions;
- remplace le président en cas d'absence ou d'incapacité d'agir. Il exerce alors toutes les prérogatives du président; et
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA.

### **Secrétaire**

- assiste aux assemblées des membres et du CA, agit comme secrétaire d'assemblée et en rédige tous les procès-verbaux;
- a la garde des registres, des livres, des règlements, des procès-verbaux et du sceau du Club et les conserve en tout temps au lieu déterminé par le CA. Il en fournit les extraits requis; et
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA.

### **Trésorier**

- a la responsabilité et la garde des fonds du Club et de ses livres de comptabilité;
- veille à l'administration financière du Club et présente à chaque saison une proposition de budget au CA; et
- doit laisser examiner les livres et comptes du Club par les administrateurs.
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA



## RÔLE ET MANDATS INCOMBANTS AUX MEMBRES DU CA CSMHM

### **Directeur des entraîneurs et arbitres**

- assiste aux assemblées des membres et du CA;
- agit comme représentant des entraîneurs et des arbitres;
- est la personne contact de tous les entraîneurs et arbitres;
- planifie et diffuse les différents horaires des équipes;
- Travaille en collaboration avec les membres du comité technique pour la conception et la calibration des équipes;
- Œuvre au comité discipline lorsqu'un entraîneur ou arbitre est concerné;
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA.

### **Directeur des commandites et activités de financement**

- assiste aux assemblées des membres et du CA;
- recherche des commanditaires pour l'ensemble des activités du Club et des commanditaires spécifiques pour les divers événements spéciaux;
- Recrute les membres du comité commandite et en supervise les rencontres et activités;
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA.

### **Directeur événements spéciaux**

- assiste aux assemblées des membres et du CA;
- Prend en charge la coordination des différents comités organisateurs d'événements spéciaux du club;
- Recrute les membres des différents comités d'événements spéciaux et en supervise les rencontres et activités;
- peut remplir toute autre fonction que lui attribue le CA.